



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
Jeudi 05 Mars 2020 – Villefranche-sur- Cher

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 05 Mars 2020 à Villefranche-sur-Cher**, sur convocation du Président en date du 18 février 2020.

L'an deux mil vingt, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué, s'est réuni à Villefranche-sur-Cher, sous la présidence de M. Claude CHANAL.

Présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

| | |
|--|---|
| <p>CHATRES-SUR-CHER : Claude de CARFORT CHISSAY-EN-TOURAINE : Philippe PLASSAIS CHOUSSY : Christian PONNELLE COUFFY : Patrice BRAULT GIEVRES : Robert MOUGNE, Françoise GILOT-LECLERC GY-EN-SOLOGNE : Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER : Jean-Marc BARY LOREUX : Jacqueline ECHARD, Joël HERISSET MARAY : Patrick MAILLET, Gérard THUE MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN, Martine TONNARD. MEUSNES : Jacky AUGIS MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre LANGLAIS, Dominique FIDRIC MUR-DE-SOLOGNE : Jérôme FERRE</p> | <p>PRUNIER-SUR-SOLOGNE : Claude THEREZE, Jacqueline COGNET ROMORANTIN-LANTHENAY : Michel GUIMONET ROUGEOU : Jean-Paul POIDRAS SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Bernard CHARRET SASSAY : Sylviane TURMEAUX SEIGY : Marc RIBEAU SELLES-SUR-CHER : Francis MONCHET SOINGS-EN-SOLOGNE : Anne-Marie DELALANDE VALLIERES-LES-GRANDES : Francis GESMIER VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Jean-Claude OTON, Isabelle BEAUJARD VILLEHERVIERS : Hervé DELORME CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL, Jean-Marie JANSSENS, Jacques MARIER</p> |
|--|---|

Absents excusés :

| | |
|---|---|
| <p>CHATILLON-SUR-CHER : Pierre JULIEN CHEMERY : Françoise CHARLES CHOUSSY : Christian PONNELLE LE CONTROIS EN SOLOGNE : Jean-Luc BRAULT, Béatrice HUC, Daniel ROINSOLLE COUDES : Hubert MARSEAU COUFFY : Jean-Pierre EPIAIS FAVEROLLES-SUR-CHER : Bernard GIRAULT, Olivier RACAULT LASSAY-SUR-CROISNE : Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE MUR DE SOLOGNE : Nathalie LEPAPE NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE, Jacques MOREAU OISLY : Chantal MARDON, Florence JOLY PONTLEVOY : Hubert ARMAND, Jean-Louis BERTHAULT</p> | <p>SAINT-AIGNAN : Stéphanie ROLAND SAINT-GEORGES-SUR-CHER : Philippe GAUTHIER SAINT-JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX, Florence MALLIET THESEE : Daniel CHARLUTEAU CC VAL DE CHER - CONTROIS : Daniel CHARLUTEAU CONSEIL REGIONAL : Tania ANDRE, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED. SOUS PREFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY : Madame la sous-Préfète Catherine FOURCHEROT</p> |
|---|---|

Procurations : Annick GOINEAU pouvoir à Jacqueline ECHARD, Jacky DEFORGES pouvoir à Claude CHANAL, Christian SAUX pouvoir à Christophe THORIN, Marie-Pierre BEAU pouvoir à Jacky AUGIS, Patrick LE FRENE donne pouvoir à Francis GESMIER

M. CHANAL remercie M. Jean-Claude OTON, Maire de Villefranche-sur-Cher pour son accueil et les membres du Comité syndical de s'être déplacés.

Il présente l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019*

2. *Présentation et vote du budget primitif 2020*

3. *LEADER*

- *information sur l'état de consommation de l'enveloppe FEADER*

- *Rappel des échéances de fin de programme*

- *Officialisation de la coopération LEADER avec le Pays Loire Touraine*

4. *PAH*

- *Présentation et délibération sur le contenu du programme des animations 2020*

- *Proposition de l'adhésions du Pays dans le cadre du PAH à la place des marchés mise à disposition par le CRT*

- *Délibération relative à la politique tarifaire pour les visites organisées dans le cadre du PAH*

5. *Questions diverses*

- CEP : résultat de la campagne de mesure dans les écoles

- « Cœur de France à vélo » Information sur le recrutement du maître d'œuvre auprès des deux Communautés de communes pour la réalisation de la véloroute « Cœur de France à vélo »

- Délibération pour la création d'un poste d'ingénieur principal



Approbation du Compte de gestion et du compte Administratif 2019

Claude CHANAL énonce le compte de gestion émis par le trésorier payeur et laisse la parole à Daniel SINSON vice-président du Pays pour la présentation du compte administratif 2019.

En Section de fonctionnement :

Dépenses : 296 892,42€

Recettes : 295 616,61€

En Section d'investissement :

Dépenses : 17 422,61€

Recettes : 7 202,94€

Résultat de clôture du budget :

Section de fonctionnement : 84 768,38€

Section d'investissement : -10 219,67€

Après avoir entendu le compte administratif 2019, le 05 mars 2020 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente :

- **un déficit de fonctionnement de -1 275,81€ €**

mais un résultat cumulé de fonctionnement de **84 768,38€**

- **un déficit d'investissement de - 10 219,67€**

Le résultat de fonctionnement de **74 548,71€** (84 768,38€ -10 219,67€) est affecté à la ligne 002

Daniel Sinson soumet le compte administratif 2019 au vote du comité. Il est approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du budget primitif 2020

M. CHANAL présente ensuite dans le détail la structure du budget primitif 2020.

Recettes de fonctionnement

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|---|---------------------|
| Chapitre | Libellé | Prévisions |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 74 548.71 € |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | 1500,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 339 733.47 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0.00 € |
| Total recettes de fonctionnement | | 415 782.79 € |

Dépenses de fonctionnement

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|--|---------------------|
| Chapitre | Libellé | Prévisions |
| 011 | Charges à caractère général | 137 362.29 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 264 700 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 12 110 € |
| 66 | Charges financières | 0.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1610 € |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | 0.00 € |
| Total dépenses de fonctionnement | | 415 782.29 € |

Recettes d'investissement

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|--|--|--------------------|
| Chapitre | Libellé | Prévisions |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 610 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 500 € |
| 28 | Amortissement des immobilisations | 10 219.67 € |
| Total recettes d'investissement | | 14 329.67 € |

Dépenses d'investissement

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|--|-----------------------------------|--------------------|
| Chapitre | Libellé | Prévisions |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 10 219.67 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 750 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 3 360 € |
| Total dépenses d'investissement | | 14 329.67 € |

Soit un équilibre budgétaire

| FONCTIONNEMENT | BP 2019 | BP 2020 |
|----------------|-------------|--------------|
| Recettes | 458 068,89€ | 415 782,79 € |
| Dépenses | 458 068,89€ | 415 782,29 € |

| INVESTISSEMENT | BP 2019 | BP 2020 |
|----------------|------------|------------|
| Recettes | 21 687,56€ | 14 329,67€ |
| Dépenses | 21 687,56€ | 14 329,67€ |

Le Président propose aux membres du Comité syndical d'adopter le Budget Primitif 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité par l'ensemble des délégués présents. Il présente une section de fonctionnement équilibrée à **415 782,79 €** et une section d'investissement équilibrée à **14 329,67€**

LEADER

L'animatrice LEADER, Megan WILLIAMS présente l'état des engagements LEADER :

- Information sur l'état de consommation de l'enveloppe FEADER
- Rappel des échéances de fin de programme
- Officialisation de la coopération LEADER avec le Pays Loire-Touraine

| Mesure LEADER | Enveloppe financière | Montant engagé | Taux d'engagement | Prévisions & projets en stock | Taux prévu/estimé |
|---|----------------------|----------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| 19.2 : Fiches actions 1 à 4 | 675 000 € | 431 440,32 € | 63,9 % | 223 056 € | 96,96 % |
| 19.3 : Fiche Action coopération | 75 000 € | 5 690,44 € | 7,58 % | 69 309,56 € | 100 % |
| 19.4 : Animation-gestion | 250 000 € | 135 979,85 € | 54,39 % | 114 020,15 € (jusqu'à fin 2022) | 100 % |
| TOTAL | 1 000 000 € | 573 110,61 € | 57,3 % | 406 385,71 € | 97,9 % |

-Puis elle rappelle les échéances de fin du programme LEADER en cours.

- Date limite pour effectuer des engagements juridiques : **31 décembre 2022**
- Achèvement des opérations **entre mars et juillet 2023**
- Paiements par l'ASP avant le **31 décembre 2023**

Enfin, Megan WILLIAMS évoque l'officialisation de la coopération LEADER avec le Pays Loire-Touraine. Il s'agit d'une coopération sur le tourisme fluvestre qui s'organise autour des actions suivantes :

- Développement de services d'accueils innovants pour les cyclotouristes
- Création de parcours découvertes des communes de la vallée du Cher
- Création d'aménagements et de prestations pour faciliter l'itinérance fluviale
- Création d'animations culturelles et sportives le long du Cher
- Création d'animations cyclotouristiques autour de la véloroute « Cœur de France à Vélo »
- **Peu de projets identifiés pour le moment . On peut toutefois citer :**
 - ➔ **Fêtes médiévales- Mennetou/Cher ;**
 - ➔ **NEC : accès à l'eau/amélioration des passages aux écluses/sécurité (signalétique, guide d'information**

Enfin Claude Chanal remercie Megan WILLIAMS pour la qualité du travail qu'elle a accompli depuis son arrivée au pays dans le cadre de l'animation et le suivi du programme LEADER du GAL .

-Présentation et délibération sur le contenu du programme des animations 2020

-Proposition de l'adhésions du Pays dans le cadre du PAH à la place des marchés mise à disposition par le CRT

-Délibération relative à la politique tarifaire pour les visites organisées dans le cadre du PAH

Information sur la programmation 2020 :

XIX SIÈCLE, SPORT ET patrimoine industriel

- Les « Visites Privilèges » : le manoir de Maré (Pontlevoy) et sous réserve l'ancienne Porcelainerie de Châtres-sur-Cher

- Le manoir de Maré date du XV^e siècle, il a conservé ses douves et sa chapelle, dans laquelle on peut encore deviner des vestiges de peintures murales.

- L'ancienne porcelainerie de Châtres sur Cher

>>> 3 dates de visites seront proposées au public pour chaque édifice

- Patrimoine religieux : les églises de Gièvres et de Contres

- L'église de Gièvres a été entièrement reconstruite dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle possède un très beau décor intérieur.

- L'église de Contres possède un chœur du XVI^e siècle, mais sa nef a été reconstruite entre 1867 et 1872 par Jules de la Morandière. Cette visite sera l'occasion de voir comment l'architecte a su harmoniser la partie reconstruite avec les éléments anciens de l'église.

>>> 4 dates de visites seront proposées au public pour chaque édifice

- Des visites loisirs pour des cibles clients plus familiales

Actions en coopération avec le Pays Loire-Touraine

- Rallye-vélo Cycl'Eau trésor», Dimanche 26 juillet entre Saint-Georges-sur-Cher, Chisseaux et Francueil.

- Descente du Cher en canoë, entre Montrichard et le château de Chenonceau, le 13 septembre.

- Partenariat avec la ville de Romorantin-Lanthenay : à la découverte des céramiques architecturales

Circuit en vélo pour découvrir des habitations décorées par le céramiste Alexandre Bigot, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle dans le style *Art Nouveau*.

>>> 2 dates proposées : 27 septembre et 18 octobre (dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture).

| Dépenses | Recettes |
|--|-----------------------------------|
| Salaire guide : 3 256,18 € | |
| Actions fiche Coopération LEADER (>>>rallye vélo et canoë) : 1 350 € | Reste à Charge PVCR : 15 310,18 € |
| Concert : 7 000 € | |
| Communication : 204 € | |
| Impressions : 3 500 € | |
| Total : 15 310,18 € | Total : 15 310,18 € |

-Proposition de l'adhésions du Pays dans le cadre du PAH à la place des marchés mise à disposition par le CRT

C'est un outil de réservation et de vente en ligne de prestations touristiques, patrimoniales et culturelles.

- Mis à disposition par le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRTVL) aux acteurs touristiques, culturels et patrimoniaux de la région, via un système d'adhésion gracieux.
- Une gestion et une formation déléguée aux Agences Départementales du Tourisme (ADT). Chaque ADT édite un site Internet – ou plate-forme – dans lequel l'offre des prestataires est mise en ligne et accessible au public.
- Le prestataire peut renvoyer à la plate-forme via son propre site Internet.

Pour le Pays d'art et d'histoire, amener le public à réserver ses prestations en ligne revêt les intérêts suivants :

- - Resserrer le partenariat avec les Offices de Tourisme du territoire.
 - Obtenir un lien du site Internet des Offices vers la plate-forme de réservation.
 - Bénéficier de l'attractivité des sites pour augmenter la notoriété des actions du Pays d'art et d'histoire.
 - - Augmenter la visibilité du site Internet du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.
 - - Meilleure visibilité pour les groupes et le public individuel des dates et horaires disponibles.
- Plate-forme de réservation accessible 24h/24 et 7 jrs/7

➤ **Les modalités d'utilisation**

https://prestataire.for-system.com/f109606_fr.aspx

- - Remplir un bulletin d'inscription et s'engager à se conformer au Conditions Générales d'Utilisation du Service. *Adhésion valable 1 an à compter du jour d'inscription puis reconduite tacitement.*
- - Le prestataire renseigne lui-même la plate-forme grâce à un identifiant et un code personnel.
- - Le prestataire doit rédiger et faire connaître ses Conditions Générales de Vente aux utilisateurs grâce à leur téléchargement en document PDF.
- La relation entre le prestataire et le client est personnelle. Le prestataire s'engage à respecter la vie privée du client, à ne pas divulguer ses données personnelles.
- - Le prestataire peut envoyer des informations de nature publicitaire au client (newsletter, programmes des saisons suivantes, etc.) sous réserve d'en avoir informé le client et d'avoir reçu son accord.

Délibération relative à la politique tarifaire pour les visites organisées dans le cadre du PAH

Vu la délibération n°15.011 autorisant la création d'une régie de recettes,

Vu la délibération n°15.015 fixant les tarifs pour les animations du Pays d'art et d'histoire à l'intention des publics individuels et des groupes,

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs de groupe aux groupes de moins de 23 personnes.

Le président sollicite le comité syndical à délibération sur l'article suivant:

>>>Article unique : le tarif des visites de groupes, lorsque le groupe sera constitué de moins de 23 personnes sera identique au plein tarif d'une visite individuelle, à savoir 5€/personne adulte. La notion de groupe s'entend donc à partir de 23 personnes. Le comité syndical approuve à l'unanimité cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- I) **Conseil en Energie partagé : : présentation des résultats de la campagne de mesure dans les écoles**
 - II) **« Cœur de France à vélo » Information sur le recrutement du maitre d'œuvre auprès des deux Communautés de communes pour la réalisation de la véloroute « Cœur de France à vélo »**
- **I) - CEP : résultat de la campagne de mesure dans les écoles**

Cyrille Meunier, conseiller en énergie partagé expose les résultats de la campagne de mesure de la qualité de l'air dans les écoles. Il rappelle le constat et les principes de la campagne de mesures :

Rappels

- L'école est très souvent un bâtiment public gros consommateur d'énergie présent dans quasi toutes les communes. Leurs occupations sont intermittentes. Il y a une obligation de suivi de la qualité de l'air intérieur.
- Principes : Mise en place d'enregistrements de température
 - **chauffage** : optimisation de régulation et enregistrements de CO2
 - indication de la **qualité de l'air intérieur**

Actions

53 écoles ont été visitées sur 43 communes (*le Pays compte 68 écoles sur 47 communes*) Il y a eu des défaillances dans les enregistrements mais au moins une température par école et obtention d'une mesure co2 dans 75% des écoles. 183 enregistrements sont exploitables correspondant à 785 418 points de contrôle, ce qui nécessite la mise en place d'analyses spécifiques au niveau des outils et des temps.

Principales conclusions :

-Une connaissance du patrimoine bâti des communes, le développement de nombreux contacts et échanges. Cette campagne a d'ailleurs permis de valoriser l'intérêt technique et démonstrateur de la démarche. Toutefois, l'approche quantitatives et qualitatives qui a été mise en place reste très chronophage. Les rapports ne sont pas tous finalisés.

Cyrille Meunier a également fait l'état des lieux et communiqué ses premiers résultats sur le système de chauffage, et les états des lieux et résultats concernant la ventilation dans les écoles. (cf diaporama présentation en pièce jointe). **Il a conclu sa présentation en rappelant les obligations de surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur dans certains ERP sensibles : Écoles (depuis 2018), Centre de loisirs (depuis 2020), autres (2023)**

II) Cœur de France à vélo » Information sur le recrutement du maitre d'œuvre auprès des deux Communautés de communes (CCV2C/CCRM) pour la réalisation de la véloroute

Julien BEAUDON explique que le bureau d'études INDIGGO a présenté à l'ensemble des élus, l'année dernière, l'étude finale sur la faisabilité du tracé de la véloroute «Cœur de France à Vélo» sur l'ensemble du territoire. Dès réception de l'étude en décembre 2019, le marché relatif au recrutement du maitre d'œuvre a été lancé par le groupement de commandes composé des deux Communauté de communes composant le Pays à savoir la communauté de communes du Val de Cher-Controis et la communauté de communes du Romorantinais-Monestois.

Julien BEAUDON expose ensuite le calendrier opérationnel.

- **29 Janvier 2020:** Date butoir de dépôt des offres de candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre porté par le regroupement de commande (MO CCV2C /CCRM)
- **04 Mars 2020: Le marché de maîtrise d'œuvre est attribuée au groupement porté par la société ARCAMZO de Cellettes**
- **20 Mars 2020:** Ordre de service lié au démarrage maîtrise d'œuvre pour Arcamzo et lancement du DIA, APS, APD, dossier Loi sur l'eau, permis d'aménager, de construire...
- **Janvier 2021 :**Ordre de services, démarrage des travaux d'aménagement de la première tranche (Montrichard-Noyers-Villefranche-sur-Cher-Châtres sur Cher)
- **2022:** Finalisation de la réalisation de la véloroute après 18 mois de travaux

DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Monsieur le Président présente la délibération pour la création d'un poste d'ingénieur principal ; poste qui sera pour par le directeur-Agent de développement du Pays Julien BEAUDON actuellement titulaire ingénieur sur son poste. Le président expose le contexte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Aussi, suite au tableau d'avancement de grade proposé par le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, le Président propose aux membres du Comité syndical de créer un emploi d'ingénieur principal territorial à temps complet sur la mission d'agent de développement.

Le président sollicite le comité syndical à délibération sur les deux articles suivants :

Article 1 : La création à compter du 20 avril 2020 d'un emploi d'ingénieur principal territorial à temps complet.

Article 2 : La mobilisation des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé seront inscrits au budget du Syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

Le Comité syndical valide à l'unanimité la création de ce poste et Monsieur Chanal remercie Julien Beaudon pour la qualité du travail effectué depuis son arrivée au Pays.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur OTON maire de Villefranche prend la parole pour remercier l'assemblée et le président en précisant que la boucle est bouclée, puisque les élections et la tenue du premier comité syndical d'installation des élus du Pays s'étaient déroulés en Juin 2014 à Villefranche-sur-Cher. C'est donc tout un symbole ce soir pour ce dernier comité avant de nouvelles élections.

C'est donc avec émotion que le maire convie l'ensemble de l'assemblée au verre de l'amitié. Monsieur le Président lève la séance à 19h40



Le Président
Claude CHANAL